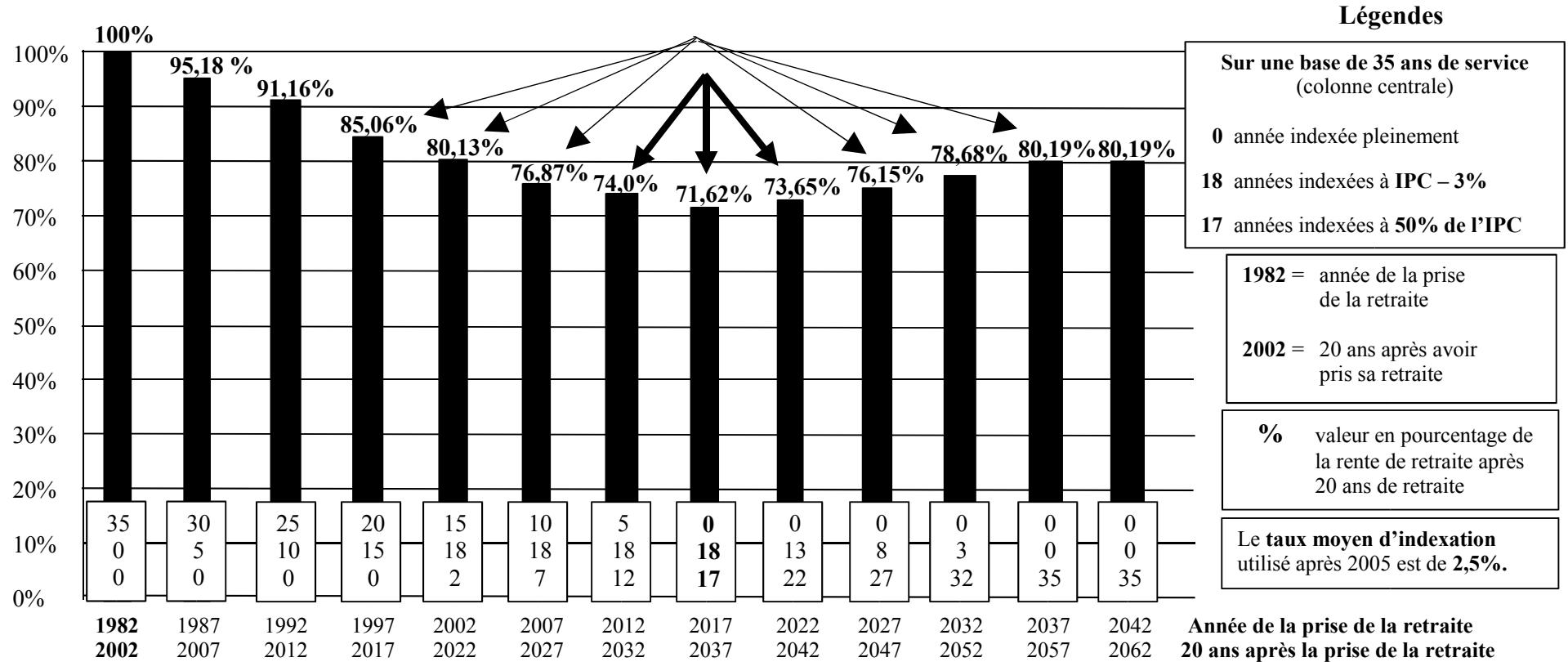


Valeur de votre rente de retraite après 20 ans

Si votre rente de retraite était pleinement indexée, sa valeur serait toujours de 100% même après 20 ans. Les différents types d'indexation partielle, **IPC - 3%** et **50% de l'IPC**, entraînent des baisses qui diminuent rapidement et progressivement la valeur de votre rente.

Pour évaluer votre situation, vous devez connaître le nombre d'**années pleinement indexées**, le nombre d'**années à IPC - 3%** et le nombre d'**années à 50% de l'IPC**.



Le **groupe le plus affecté** sera celui des **0-18-17** suivi par les 0-13-22, les 5-18-12 et ainsi de suite. Leur rente, après 20 ans de retraite, ne vaudra que 71,62% ou 73,65% ou ... de ce qu'elle valait au début de leur retraite. Que sera la vie des retraités avec des rentes réduites de 10%, 20% et même 30% après 20 ans ?

Notons que les années rachetées ne sont pas indexées. Les calculs tiennent compte de la coordination avec la RRQ à 65 ans.